

CESER : **5 décembre 2022**
Intervention n° : **3**
Document : **Orientation pour la politique maritime de la Région**
Orateur : **Séverine Dudot**

Je m'exprime au nom des CCI

Le Conseil régional a engagé l'élaboration d'une politique maritime succédant à la Stratégie Mer et Littoral adoptée en 2018. Il présente les orientations qui étayeront le texte final en 2023.

Nous approuvons et appuyons fortement cette démarche, qui paraît indispensable pour une région telle que la nôtre, marquée et identifiée très largement par sa maritimité, même si ce n'est pas sa seule spécificité. Le sujet est très vaste et complexe, car recouvrant des domaines variés. L'enjeu de cette politique est, justement, de parvenir à mettre en phase des intérêts différents et de les faire converger au bénéfice du territoire et de l'ensemble de ses acteurs. C'est là que réside toute l'ambition de ce projet, en englobant dans une stratégie unique des politiques jusqu'alors parcellisées, portées parfois par le Conseil régional mais pour d'autres par l'État, les départements, les EPCI, etc.

La maritimité étant un caractère distinctif de la Bretagne, le Conseil régional est légitime pour élaborer dans la concertation et porter une politique maritime intégrée permettant de faire la synthèse entre l'ensemble des enjeux et intérêts. Celle-ci devrait s'imposer comme un document de référence et de planification que les politiques sectorielles prendraient en compte, préservant un équilibre général au tour de l'ambition maritime.

L'expression forte d'un dessein régional autour de la maritimité constituerait un atout pour discuter ou négocier avec les autres parties prenantes sur ces sujets.

Je vous remercie de votre attention.